

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer - Participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la participation du Département des Bouches-du-Rhône au fonctionnement du SYMADREM pour l'année 2019.

Les dépenses de fonctionnement de ce syndicat comprennent le fonctionnement administratif et technique, l'entretien et la surveillance des digues.

Le budget primitif 2019, voté lors du comité syndical du 27 mars 2018, s'élève, en fonctionnement, à 4 107 595 €

Les dépenses de gestion courante qui concernent le fonctionnement du syndicat, les charges de personnel et le marché d'entretien des digues, augmentent légèrement (+ 0,4 %).

Par ailleurs, les charges financières diminuent de 3 %. Elles s'élèvent à 662 826 € pour 2019, et sont liées à la conclusion par le SYMADREM de prêts relais pour régler les travaux dans l'attente de l'encaissement des subventions d'investissement allouées.

En 2019, les participations prévisionnelles des différents membres au fonctionnement, telles qu'envisagées par le syndicat, s'élèvent à 3 401 656 € et sont réparties comme suit :

Répartition rive gauche « Bouches-du-Rhône »				
Dépenses fonctionnement	1/3	1/3	1/3 EPCI à fiscalité propre	
Collectivités	CD 13	Conseil Régional PACA	ACCM	Métropole d'Aix- Marseille-Provence

Participations	760 015 €	760 015 €	664 147 €	96 210 €
----------------	------------------	-----------	-----------	----------

Répartition rive droite « Gard »							
Dépenses fonctionnement	1/3	1/3	1/3 EPCI à fiscalité propre				
Collectivités	CD 30	Conseil Régional Occitanie	CC Beaucaire-Terre d'Argence	CA Nîmes-Métropole	CC Petite Camargue	CC Terre de Camargue	Syndicat Mixte du Gard, non membre, contributeur financier
Participations	394 097 €	346 797 €	89 068 €	37 583 €	83 529 €	113 377 €	56 821 €

Les participations attendues des collectivités au titre de 2019 ont été attribuées entre les deux rives sur la base des clés de répartition statutaires soit 2/5 au titre de la population INSEE et 3/5 au titre du prorata de linéaire des digues du Rhône (hors digues à la mer).

Il faut souligner qu'une fois ces clés de répartition statutaires appliquées, des abattements spécifiques liés à l'entretien de la digue à la mer sont pris en compte pour la ventilation des cotisations entre les membres.

Les participations aux dépenses de fonctionnement, par type de collectivité membre, sont définies de la manière suivante :

- 1/3 Régions ;
- 1/3 Départements ;
- 1/3 EPCI.

La cotisation du Département des Bouches-du-Rhône pour 2019, soit 760 015 € est stable par rapport à l'exercice précédent.

Le SYMADREM assure la mise en œuvre du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) Plan Rhône, dont il est le principal maître d'ouvrage du volet inondation. Il met en œuvre les programmes de travaux nécessaires à la lutte contre les inondations, tels que définis dans son programme de sécurisation. Un premier programme de travaux a été fixé par le CPIER Plan Rhône 2007-2014, puis un deuxième pour la période 2015-2020. Il prévoit en rive gauche pour le volet inondations la réalisation, d'ici à 2021, des opérations suivantes :

- création d'une digue entre Tarascon et Arles sur un linéaire d'environ 15 km ;
- travaux au droit du centre urbain de Tarascon sur la digue de la Montagnette côté ville et confortement des murs du château royal de Provence ;
- travaux de ressuyage en rive gauche du Rhône et en Camargue insulaire aux pertuis de la Fourcade et de la Comtesse ;
- sécurisation des digues du Grand Rhône (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) ;
- renforcement et recul limité des digues du Petit Rhône (1^{ère} priorité) ;

- rehaussement des sites industrialo-portuaire et fluvial de Beaucaire et Tarascon ;
- confortement des points sensibles identifiés lors des études de dangers ;
- sécurisation du Plan de Gestion des Ouvrages en Période de crues - PGOPC (3^{ème} phase) ;
- reconnaissances géotechniques et bathymétriques sur le Petit et le Grand Rhône.

Pour l'année 2019, le SYMADREM a adopté un budget d'investissement de 82 013 156 € soit une augmentation de 36 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui confirme la poursuite à un rythme soutenu de la réalisation du programme de sécurisation au titre du CPIER Plan Rhône.

Par ailleurs, en dehors du CPIER Plan Rhône, le SYMADREM a mis en œuvre un programme dit « invariants littoral », réalisé de 2002 à 2012, qui a permis de construire un dispositif de maintien du trait de côte au droit de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. Ces ouvrages ont permis la reconstitution de plages et de freiner l'érosion marine. Malgré ces travaux, la digue à la Mer reste fortement exposée au risque de rupture. Une étude globale sur l'ensemble des ouvrages maritimes gérés par le SYMADREM a été engagée en 2018 pour, d'une part, évaluer l'ensemble des travaux réalisés entre 2002 et 2012 et d'autre part, définir un programme général d'investissements. Le diagnostic approfondi devrait être achevé durant le 1er semestre 2019. Il sera suivi d'une étude d'avant projet préalable à la définition d'une stratégie globale sur le littoral.

Enfin, il est à noter qu'à la demande des préfets des Bouches-du-Rhône et du Gard, le SYMADREM, depuis fin 2016, est maître d'ouvrage de l'étude de définition du schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) sur le périmètre du Grand Delta du Rhône. Cette étude, réalisée par un groupement de bureaux d'études et pilotée par un comité réunissant 108 structures, est en cours d'achèvement. Sur la base du diagnostic réalisé, des scénarios d'évolution de la gouvernance pour l'exercice des compétences liées au grand cycle de l'eau seront proposés aux différents acteurs concernés.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL